



Cahier des Charges Compétitions

Saison 2021-2022

1) Généralités :

1.1 La Ligue PACA de Badminton ci-après nommée "Ligue", confie l'organisation d'une compétition régionale (Circuit Régional Jeunes [CRJ] ou CHampionnats Régionaux [CHR] ou InterClubs Régionaux [ICR]) à une structure affiliée ou à un groupement de structures affiliées (clubs / comités) ci-après nommés "l'organisateur".

1.2 Le présent Cahier des Charges Compétitions (CdCC) décrit les responsabilités de chacune des parties (la Ligue, l'organisateur et les participants) dans l'organisation des compétitions du ressort de la Ligue.

1.3 Lorsque le coaching des joueurs n'est pas autorisé pendant le jeu, aucune chaise de conseiller n'est installée sur l'aire de jeu. Les conseillers ne peuvent rentrer sur l'aire de jeu qu'aux arrêts de jeu à 11 et à la fin d'un set.

1.4 Lorsque le présent CdCC est respecté par l'organisateur en dehors des ICR, la Ligue verse à l'organisateur 550€.

2) Responsabilités de la Ligue :

2.1 La Ligue doit déclarer et autoriser les compétitions de type CRJ-CHR-ICR.

2.2 Un règlement particulier pour les CRJ et les CHR, approuvé par le Juge-Arbitre (JA) principal de la compétition et par la Ligue, doit être rédigé pour préciser les conditions locales d'organisation ainsi que les horaires prévisionnels, le nombre de terrains, le nombre limites de joueurs/paires,...

2.3 La Ligue doit désigner les officiels de terrains (JA, Arbitres, ...) et prend en charge les indemnités, le déplacement, l'hébergement et la restauration des officiels pendant la compétition.

2.4 La Ligue gère les inscriptions, la réalisation des tableaux et l'échéancier.

2.5 Les convocations sont envoyées par la Ligue pour les CRJ et CHR.

2.6 La Ligue tient à disposition le matériel de communication (banderoles, kakémonos, flammes, ...) pour mettre en valeur la FFBaD et la Ligue PACA sur le plateau de jeu, et lors de la remise des récompenses.

2.7 La Ligue doit promouvoir la compétition sur le territoire régional à l'aide de dossiers (plaquette, dossier de presse, feuille d'inscription, ...) auprès des clubs, des comités, de ses partenaires et des instances régionales.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



2.8 La Ligue fournit les récompenses pour tous les CHR. Les récompenses seront composées uniquement de médailles millésimées (Or, Argent et Bronze) dans chaque série/tableau récompensant, si le tableau final est en :

- Elimination directe : le vainqueur, le finaliste et les demi-finalistes.
- Poule unique de plus de trois joueurs : les trois premiers joueurs au classement de la poule.
- Poule unique de trois joueurs : le deux premiers joueurs au classement de la poule.

3) Responsabilités de l'organisateur :

3.1 L'organisateur doit réserver la salle aux horaires indiqués par la Ligue et s'occuper de son agencement (terrains, tribunes, buvette, ...) en utilisant des outils de communication de la ligue (tours de terrains, roll-ups...), un effort doit être fait sur la présentation du plateau sportif qui reflète qu'il s'agit bien d'une compétition Fédérale/Ligue. La mise à disposition d'un espace pour le partenaire sportif de la Ligue doit être prévue.

3.2 L'organisateur doit déclarer la manifestation auprès des autorités locales (mairie, police, pompiers, ...).

3.3 L'organisateur doit prévoir pour les CRJ et les ICR, des chaises d'arbitrages ou à défaut des tabourets (les chaises simples ne sont pas autorisées). Pour les CHR, il doit prévoir au minimum quatre chaises d'arbitrage homologuées (les chaises simples et les tabourets ne sont pas autorisés).

3.4 Pour le bon déroulement de la compétition, l'organisateur doit fournir les équipements nécessaires suivant pour l'aire de jeu :

- Au moins 7 terrains de double, tous clairement identifiés, avec poteaux et filets classés FFBaD.
- Deux caisses pour les joueurs, une caisse pour les volants et une serpillère ou équivalent par terrain.
- Un moyen de nettoyage pour la salle (serpillère ou balai spécifique).
- Avoir les sources de lumière naturelle occultées lorsque c'est possible.
- Une délimitation (panneaux, barrières, rubalise, ...) pour isoler la surface de jeu de la zone de circulation du public.
- Les chaises d'arbitrage conformément à [l'article 3.3](#).
- Deux chaises de conseiller pour chaque demi-terrain lorsque le coaching est autorisé, sinon ne rien mettre conformément à [l'article 1.3](#).
- Au moins deux vestiaires avec douches, identifiés Hommes et Femmes.
- Des sanitaires identifiés Hommes et Femmes.
- Un espace d'entraînement et / ou d'échauffement si c'est possible.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



3.5 L'organisateur doit assurer la possibilité de contacter le service médical d'urgence à tout moment durant la compétition.

3.6 L'organisateur doit prévoir une trousse de secours / un dispositif de premier secours contenant tout ce qui est nécessaire pour les premiers soins. L'ensemble doit être disponible dans chaque gymnase durant toute la compétition.

3.7 La trousse de secours doit contenir à minima :

- Une paire de gant en vinyle.
- Une paire de ciseaux et une pince à épiler.
- Des compresses à usage unique en emballage individuel.
- Un antiseptique (de préférence unidose ou spray).
- Des pansements tubulaires pour plaies de doigts et des pansements compressifs (coton hydrophile).
- Une bande élastique.
- Des produits réfrigérants (Poche de froid et Bombe de froid).
- Du sérum physiologique.
- Une couverture de survie.
- Une solution hydroalcoolique.

3.8 L'organisateur doit promouvoir la compétition au niveau local (auprès de la mairie, des médias, ...).

3.9 Les [article 3.10](#) et [article 3.11](#) ne sont pas applicables pour les ICR.

3.10 L'organisateur doit rédiger la plaquette d'information à l'aide du gabarit de base fourni par la Ligue. Ces documents doivent être transmis au moins deux mois avant la compétition et validés par la Ligue.

3.11 La plaquette d'information doit contenir à minima :

- Une affiche promotionnelle du tournoi.
- Le nom et contact de l'organisateur local (Téléphone et e-mail).
- Le nom et l'adresse du lieu de la compétition.
- Le programme de la compétition s'il est connu.
- Le volant officiel utilisé.
- Les particularités du lieu de la compétition.
- La liste des lieux d'hébergement (hôtel, gîtes, ...) et de restauration à proximité du lieu de la compétition.
- Toutes autres informations utiles pour les joueurs / spectateurs éventuels.

3.12 L'organisateur peut nommer des Juges de Lignes sur la compétition. Il doit au préalable les avoir formés et avoir averti la Ligue de leur nomination.



3.13 L'organisateur doit envoyer les convocations des ICR aux autres équipes et au JA qui a été nommé par la Ligue.

3.14 L'organisateur doit installer et gérer la table de marque (ordinateur, imprimante, afficheur visible du numéro de match, ...) et un système de restauration avec si possible des produits locaux à des tarifs raisonnables.

3.15 La table de marque doit être tenu par un GEO a minima.

3.16 L'organisateur doit afficher, chaque jour dans les gymnases, les documents suivants :

- Le présent cahier des charges.
- Le règlement de la compétition.
- Le règlement particulier.
- Les codes de conduite des joueurs, des entraîneurs et des officiels.
- La circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires.
- Les consignes joueurs (nombre de sortants par poule, lets coaching etc).
- L'échéancier.
- Les tableaux de la phase de Poules puis ceux avec les résultats ainsi que les tableaux de la phase à Elimination Directe (sortie de poules).
- Les règles sur les Forfaits et cartons.

3.17 L'organisateur doit s'occuper de l'accueil des joueurs, des officiels de terrains, des invités et partenaires de la Ligue. Il doit s'occuper de l'accueil et de la gestion des médias, si ces derniers sont présents.

3.18 L'organisateur doit utiliser, en cas de désaccord entre les joueurs, le volant officiel déclaré sur Poona et sur son règlement particulier et doit proposer à la vente des volants conformes au niveau de la compétition et notamment un nombre suffisant de boîtes du volant officiel déclaré dans POONA.

3.19 L'organisateur doit fournir les récompenses sur l'étape CRJ qu'il organise.

3.20 L'organisateur doit fournir et mettre en place un vin d'honneur en à la fin de chaque jour des CHR. La Ligue prendra en charge un montant maximum de 150 € par CHR sur présentation de factures acquittées.

3.21 A l'issue de chaque compétition, le GEO doit importer dans Poona le fichier des résultats dans le délai de trois jours suivant la compétition.

3.22 L'organisateur doit faire remonter à la Ligue des photos des remises de récompenses sous 8 jours.

3.23 L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



4) Sanctions :

- 4.1 Absence de trousse de soin complète sur la compétition : 100 € par journée.
- 4.2 Pas de GEO officiel à la table de marque le jour de la compétition : 50€ par journée.
- 4.3 Pas de chaises d'Arbitres mis à disposition sur les CHR : 100€ par journée.

5) Responsabilités joueurs et responsables légaux :

- 5.1 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, chaque joueur mineur présent doit être accompagné par un représentant majeur qui est désigné lors de l'inscription et qui doit signer, en présence du JA, la feuille de responsabilité pour chaque mineur dont il a la charge.
- 5.2 Ce responsable doit rester pendant toute la durée où les mineurs dont il a la charge sont présents sur la compétition.
- 5.3 Ce responsable peut être modifié le jour de la compétition à l'aide d'une lettre signée des parents.
- 5.4 En cas d'absence temporaire du gymnase, le responsable doit présenter au JA, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité.
- 5.5 Le JA peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans aucun représentant à la compétition.
- 5.6 L'inscription à une compétition de la Ligue vaut acceptation du présent cahier des charges, de l'intégralité des articles du règlement général de ladite compétition rédigés par la Ligue ainsi que du Règlement Particulier de ladite compétition rédigés par l'organisateur.
- 5.7 Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail) à adresser à la Ligue Paca de Badminton sous peine de sanction fédérale.
- 5.8 Les compétitions se déroulent dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire « spécial Tournois de Badminton » émis par les organes Fédéraux (FFBaD, Ligue, Comités) et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet et les collectivités territoriales impactées (Mairie, Conseil Départemental, ...)."
- 5.9 Les joueurs doivent respecter la propreté de la salle, des vestiaires et des sanitaires.
- 5.10 Tout joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boisson, serviette...).

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



- 5.11 Dès l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer, (test des volants, échauffements et changements de tenues).
- 5.12 Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de "5 minutes" peut être disqualifié par le JA et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
- 5.13 Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes. Il peut être réduit par le JA avec l'accord exprès des joueurs concernés.

6) Droit à l'image :

- 6.1 La ligue et l'organisateur se réservent le droit sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de la compétition pour les besoins de promotion de ses différentes publications et communications.
- 6.2 Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1^{ère} arrivée dans la salle du premier jour de la compétition auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org